



Mairie de Trégarantec

Ti-Kêr Tregaranteg

TRÉGA' INFOS

Bulletin d'informations municipales

N°10/ juillet 2024

MÉMENTO

Le Maire et les adjoint.e.s vous reçoivent sur rendez-vous

Numéros d'urgence/service de garde

Pompiers : ☎ 18 ou 112

Gendarmerie : ☎ 17 ou 02.98.83.00.40

Médecin/dentiste de garde: ☎ 15

Pharmacie de garde: ☎ 3237

Ambulances : ☎ 15

Electricité : ☎ 08.10.33.30.29

Service eau/assainissement collectif (CLCL) - ☎ 02.98.83.02.80.

Ambulance : du lundi au samedi, de 20h à 8h et dimanche/jour férié, faire le 15.

Maison de l'emploi / France services Lesneven 8h30-12h/13h30-17h30 (16h30 le vendredi) ☎ 02.98.21.13.14 ou accueil@maison-emploi-lesneven.fr.

Déchetterie de Lesneven : ouvert du Lundi au samedi 9h- 12 h ; 14h-17h45 (fermeture à 11h les 1^{ers} jeudis de chaque mois.

Maison de l'enfance :

Crèche/Multi-accueil ☎ 02.98.83.66.50.

Centre de Loisirs/Garderie périscolaire ☎

02.98.83.69.33 ou ploudaniel@epal.asso.fr

Relais Enfants Parents Assistantes

Maternelles : repamdeslegendes@gmail.com

ou ☎ 06.47.82.78. 48.

Cinéma Even Lesneven : Site : Allocine Cinéma

Even/ Facebook : @CinemaEvenLesneven/

Instagram : @cinema.even.lesneven

Marché bio: Le samedi matin de 9h45 à 13h00

Tous les jeudis à compter de 18h00 Nouveau

food-truck « la tribu d'Anna », traiteur crêpier

gourmand et original, spécialiste de la galette

100 % sarrasin à base de produits locaux :

Paquet de 6 crêpes (froment ou sarrasin) -

Galette-saucisse - complète (à emporter dans

une boîte carton, type boîte à pizza) et toutes

autres crêpes garnies (3 ingrédients)- Crêpe

dessert. www.latribudanna.fr

La mairie est ouverte au public les mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h30, lundis et mercredis de 8h30 à 12h30

Fermeture de la mairie du 15 juillet au 28 juillet 2024

Tél : 02.98.83.61.65 mairie.tregarantec@wanadoo.fr

<https://tregarantec.bzh/>  mairie de Trégarantec

VIE MUNICIPALE / BUHEZ AN TI KER

RELEVÉ DE CONCLUSION CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2024

Le dernier conseil municipal s'est tenu le vendredi 28 juin 2024.

Les votes ont fait l'objet d'une approbation à l'unanimité pour les dossiers suivant :

- Acquisition d'une brosse de désherbage TWISTER pour faciliter le travail de l'agent communal

- Accord du mandat spécial au congrès des Maires 2024

- Approbation de la convention relative à la participation financière à la maison de l'enfance avec la commune de Ploudaniel

- Accord de mandatement du centre de gestion du Finistère pour mise en place d'une protection sociale complémentaire pour les agents

- Accord du projet de division foncière à Quilifiry présenté par le géomètre OLLIVIER et cession du chemin communal, charge au propriétaire d'assumer les frais notariés et les frais d'actes établis par le Géomètre.

DÉJECTIONS CANINES

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe.



En raison de plaintes déposées auprès de la mairie pour non-respect de la propreté des espaces verts de la résidence du Val, les habitants sont informés que la commune procèdera à une surveillance toute particulière sur ce secteur.

CAMPAGNE GRATUITE JEUNES BREIZHGO / Bon plan - de 26 ans !

En car, en train TER ou en bateau, les jeunes apprenants ou titulaires de la carte BreizhGo Solidaire de moins de 26 ans se

déplaçant en Bretagne cet été pourront voyager gratuitement sur le réseau BreizhGo 🚆 🚗 🚚 du mercredi 10 juillet au dimanche 1er septembre 2024. Jusqu'au 1^{er} septembre, la Région Bretagne met à disposition près de 50 000 billets par semaine, à réserver la veille pour le lendemain.

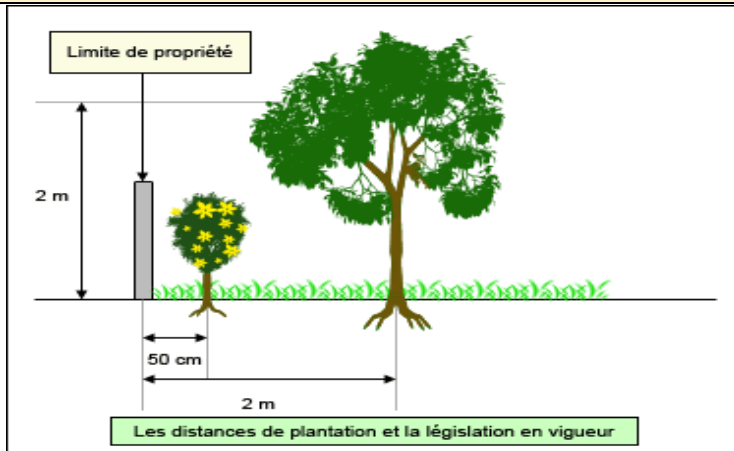
Plus d'infos sur : <https://www.breizhgo.bzh/se-deplacer-en-bretagne/actualites/GratuiteBreizhGoJeunes>

TAILLE DE HAIE

En tant que propriétaire d'une haie, vous avez une obligation légale de tailler sa haie :

Les arbres/haies mesurant moins de 2 mètres de hauteur doivent être plantés à 0.5 mètre minimum de la limite de votre propriété. Les arbres/haies mesurant plus de 2 mètres de hauteur doivent être plantés à 2 mètre minimum de la limite de votre propriété

Si vous ne respectez pas ces obligations, votre voisin peut exiger l'arrachage ou la taille des haies afin de les réduire à la hauteur légale (article 672 du Code civil).



En cas de dépassement chez le voisin, vous avez obligation de couper les branches des arbres (peu importe l'espèce) qui dépassent la limite séparatrice.

Vous devez également vous assurer que les plantations n'empiètent pas sur la voie publique : les haies ne doivent pas empêcher de marcher sur un trottoir encore moins de constituer une gêne ou un danger pour le trafic routier.

Si tel est votre cas, le Maire peut vous adresser une injonction de faire vous contraignant à élaguer votre haie. Sans réaction de votre part, il pourra ensuite procéder à l'exécution forcée de l'élagage (article L2212-2-2 du Code général). Dans ce cas, les frais occasionnés seront totalement à votre charge

CAMPAGNE DE PRÉSENTATION DE DÉPLOIEMENT DE LA SOLUTION VOLTALIS A L'INITIATIVE DE LA CLCL

Un démarchage sera réalisé dans le courant de l'été sur la commune concernant la campagne de déploiement de la solution Voltalis, (opérateur qualifié par RTE - Réseau de transport d'électricité) à l'initiative de la CLCL.

Un technicien fera le tour de la commune pour recenser les personnes qui se chauffent au tout électrique, afin de leur proposer l'installation d'un petit boîtier connecté gratuit permettant de réaliser des économies d'énergie, sans durée d'engagement.



Chaque habitant sera libre d'adhérer à la démarche ou pas et cela sans durée d'engagement.

Voici quelques recommandations pour vous assurer qu'un technicien d'installation ou qu'un démarcheur en porte-à-porte est bien accrédité par Voltalis :



- Port obligatoirement, et de façon visible, un badge comportant sa photo, son titre et le logo Voltalis
- le technicien ou démarcheur ne vous demandera jamais de paiement ni numéro de carte bancaire ni RIB.
- les documents qu'il est susceptible de vous montrer ou de vous remettre sont marqués du logo Voltalis.

LES CONSEILS DE SAM, le conducteur engagé

Durant l'été choisissons toujours un Sam : Celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas



La Sécurité routière rappelle tout l'été l'importance de choisir son SAM => S'engager à être Sam, celui/celle qui conduit et qui ne boit pas, pour ramener ses amis en vie après une soirée festive.

Avec sa grosse tête blanche et son sourire inoxydable, Sam est désormais connu de tous ! Il est le symbole d'un engagement de grande valeur : celui de rester sobre pour protéger les autres des accidents de la route.

Cette année encore SAM sera présent au Café de SAM du festival des Vieilles charmes, à Carhaix.

En suivant ces bons conseils, des centaines de cadeaux seront à gagner.

« Être Sam pour une soirée est un geste d'amitié, de maturité et surtout un geste fort pour la vie »

Les chiffres clés - Source : bilan ONISR 2021

Les accidents de la route restent la première cause de mortalité chez les jeunes, et le facteur alcool est particulièrement présent chez les jeunes adultes conducteurs impliqués dans un accident mortel (21 %).

62 % des accidents mortels avec alcool ont lieu de nuit. Les week-ends regroupent près de la moitié des accidents mortels avec alcool (de jour comme de nuit).

Le risque d'être responsable d'un accident mortel est multiplié en moyenne par 18 chez les conducteurs alcoolisés. Au volant, le cocktail cannabis et alcool multiplie par 29 le risque de provoquer un accident mortel.

Sur les accidents mortels de la période 2020-2022, dans les voitures dont le conducteur est alcoolisé, le taux de non-port de la ceinture est de 38 % pour les conducteurs et de 42 % pour les passagers.



Pour une fête sans soucis, flashe le QR-Code des recettes sans alcool de SAM !!



CHEZ NOS VOISINS – Ha Tro-War

Fest Deiz à Meneham/Kerlouan organisé par l'association Avel Deiz, le 14 juillet à partir de 15h avec la participation des groupes « Sonnerie Plouedern et Yvette/Germaine

«Kerlouan fait son reuz» 28 juillet de 15h à 22h, Festival itinérant au bourg/Kerlouan avec la participation des associations et commerçants. Spectacles de rue, expositions, animations, initiations et démonstrations de danse et musique. Défilé de personnes en costumes traditionnels et de vieux tracteurs. Deux concerts pop-rock en soirée. Restauration et buvette sur place. Entrée gratuite !

Repas moule frites SAINT MEEN sans réservation le 21 juillet 2024 à 12h00- salle multifonctions, rue de la mairie suivi d'un concours de pétanque en doublettes formées à 14h00. Tarif 12 euros (enfant 8 euros)

Appel à projet 2024 - Installation artistique "Noël à Meneham" Tourisme Côte des Légendes souhaite faire appel aux artistes plasticiens, architectes ou collectifs d'artistes pour la création et la réalisation d'une installation artistique éphémère, à l'occasion de Noël à Meneham 2024. Appel à projet à télécharger sur www.meneham.bzh > A voir à faire > Les temps forts

"Les Mercredis de la Chapelle Pol" à Plounéour-Brignogan-Plages le 17 juillet - 18 h et 20h - LIU & LEE : Musique classique, coréenne et chinoise, Ruixian LIU – violon, So Myoung LEE – piano

Programme : Min-Chong Park, Claude Debussy, Chen Gang. Plein tarif : 10,00€ - Moins de 20 ans : 5,00€ - Gratuit pour les moins de 12 ans. Réservations : Site Internet : festivalchappellepol.com ou dans les Offices de tourisme : tél 02 29 61 13 60

Brigoudou de Brignogan visites commentées d'1h30 au musée pour mieux connaître les animaux marins (nombreux jeux, vidéos, microscopes pour les enfants), une magnifique collection de coquillages exotiques et de coraux est venue agrémente le musée consacré surtout aux espèces locales. 5€/adulte, visite commentée incluse et 1 €/enfant.

Sortie "découvertes des algues". Trois animateurs proposent une sortie sur l'estran pour découvrir les principales algues alimentaires. L'après-midi se poursuit par un apprentissage culinaire et une dégustation dans une salle communale et se termine par la visite commentée du musée. Durée 4h30, coût 15 €/adulte - 5 €/enfant de - de 12 ans. (prochaine sortie les 23 et 24 juillet) Réservation site brigoudou.fr ou 06 31 90 07 73

PETITE ANNONCE :

A donner deux chatons environ 6 mois. Prendre contact pour plus de renseignements au 07.80.29.33.00

